**PROVINCE DE HAINAUT**
CENTRES DE VACANCES SPECIALISES
**Place Louis de Gonzague 34**
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

# PROFIL DE FONCTION

## *ANIMATEUR/TRICE*

*Être animateur, c'est se sentir responsable d'autres, être utile au sein d'une collectivité et mériter la confiance des autres*

### *DESCRIPTION DE LA FONCTION*

L'animateur est responsable des jeunes composant son groupe dès le départ vers le lieu de vacances jusqu'au retour à l'institution. Il veille à créer une ambiance chaleureuse dans son groupe et à tout mettre en œuvre pour le bien-être et l'épanouissement des vacanciers. Il prépare les activités de la journée en concordance avec le Projet d'animation, en étant particulièrement attentif à la courbe d'intensité des activités et en faisant preuve de créativité et d'originalité. Il maîtrise les activités proposées et les diversifie afin qu'elles soient ludiques, sportives ou culturelles. Il coach l'animateur adjoint.

### *CONDITIONS REQUISES POUR LA FONCTION*

- Être détenteur.rice d'un diplôme à orientation pédagogique, psychologique, éducative, social et paramédical ;

**OU**

- Être étudiant.e, en 2eme année au moins, dans l'enseignement supérieur à orientation pédagogique, éducative, social, psychologique ou paramédical ;

**ET**

- Etre détenteur.rice d'un brevet, ou d'une assimilation/équivalence, d'animateur.rice de centre de vacances homologué par le Fédération Wallonie Bruxelles ;
- Détenir un casier judiciaire vierge (modèle 2 - valable toute la durée du contrat).
- Être domicilié en Belgique et inscrit au Registre national.

### *COMPÉTENCES RECHERCHEES*

- Capacité à concevoir et animer des activités adaptées aux personnes porteuses de handicaps.
- Avoir une bonne capacité d'adaptation.
- Communiquer de manière efficace et être à l'écoute.
- Capacité à saisir rapidement les besoins des vacanciers.
- Capacité à gérer les conflits et faire respecter les règles de vie collective.
- Savoir mettre les vacanciers en confiance et créer avec eux une relation positive.

### *SAVOIR-ÊTRE*

- Loyauté et discrétion.
- Faire preuve d'empathie.
- Respect de la déontologie.
- Écoute et assertivité.
- Savoir gérer ses émotions.
- Anticipation, autonomie et initiative.
- Créativité et innovation.
- Adopter un comportement exemplaire (tenue vestimentaire décente, langage, ne pas fumer en présence des bénéficiaires, etc.).

### *STATUT ET REMUNERATION*

- Collaborateur occasionnel (CDD) : 16,46€/heure **OU**
- Sous contrat d'occupation étudiant (CDD).
  - 21 ans et + : 12,82€/heure
  - 20 ans : 11,54€ /heure
  - 19 ans : 10,90€ /heure
  - 18 ans : 10,13€ /heure

Assurance en Responsabilité civile et rapatriement.

La rémunération du collaborateur occasionnel est soumise à la retenue en faveur de l'ONSS, à l'exception des activités tombant sous le champ d'application de l'article 17 de l'Arrêté royal du 28 novembre 1969 et au précompte professionnel.

*Ces prestations ne donnent pas droit au paiement d'un pécule de vacances, ni à la prime de fin d'année étant donné le caractère temporaire de la fonction.*